RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Pêche

NOR : AGRE1002496A

ARRÊTÉ du 26 JAN. 2010

fixant la liste des candidats admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielledans les espèces chevaline et asine (session de janvier 2010)

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la Pêche,

Vu l'arrêté du 21 juillet 1989 relatif aux licences de chef ;de centre et d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine ;

Vu le procès-verbal de la réunion du jury du 14 Janvier 2010 ;

Sur proposition de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

ARRÊTE

Article 1er

Sont admis au certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine, les candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen final de la session de janvier 2010, dont les noms suivent :

- BLONDEL Nathalie ;
- DEWEZ Julie ;
- ELIE Edouard ;
- GRANGE Nathalie ;
- LABASSE Angélique ;
- LAMARE-ENOS Hélène ;
- MILTGEN Pierre-Henry ;
- MOURIER Eve ;
- PICQ Emmanuelle ;
- RICHARD Marion ;
- SENE Bernard ;
- TRIBOUT Julie.

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 JAN. 2010

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Marion ZALAY